

SANTÉ ET SÉCURITÉ

SIMDUT – LISTE DE VÉRIFICATION DU SCFP



Introduction

Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) est la norme canadienne en matière de communication des renseignements sur les dangers. Il assure l'uniformité des renseignements sur les matières dangereuses communiqués aux travailleuses et travailleurs. Les employeurs doivent respecter des exigences rigoureuses sur l'étiquetage des matières dangereuses et éduquer le personnel sur la manipulation sécuritaire de ces matières.

Le SIMDUT est entré en vigueur le 31 octobre 1988 grâce à un ensemble de lois fédérales, provinciales et territoriales. En février 2015, le SIMDUT a été modifié afin d'être conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Il s'agit d'un système international pour classer et étiqueter les produits chimiques et communiquer les renseignements sur leurs dangers.

Il était obligatoire de se conformer au SIMDUT 2015 à partir de 2018. Ainsi, il ne devrait plus y avoir aucun produit sur le lieu de travail avec d'anciennes étiquettes et fiches de données de sécurité (FDS) portant la mention SIMDUT 1988.

Éducation et formation du personnel

En plus de devoir répondre à des exigences rigoureuses en matière d'étiquetage, l'employeur est tenu d'éduquer et de former son personnel sur les points suivants :

- les procédures pour manipuler, utiliser, entreposer et éliminer les matières et produits dangereux en toute sécurité;
- le but et la signification des renseignements sur une étiquette du fournisseur, une étiquette du lieu de travail et une FDS;
- les procédures à suivre en cas d'urgence ou de déversement accidentel.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a préparé un module de formation qui explique les rôles et les responsabilités des fournisseurs, des employeurs et des employé(e)s en vertu du SIMDUT. Ce module fournit également de l'information sur les étiquettes, les FDS et les différentes classes de dangers.

De plus, les travailleuses et travailleurs ont besoin d'information et de formation spécifiques à leur poste pour satisfaire aux exigences de la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Voir : CCHST : https://www.cchst.ca/products/courses/whmis_workers

Le SCFP a créé une liste de vérification énumérant les pratiques recommandées du SIMDUT afin d'assurer la conformité aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Cette liste de vérification peut être utilisée par le syndicat, les comités mixtes de santé et de sécurité (CMSS) et les personnes représentantes en santé et sécurité.

Les renseignements contenus dans cette liste ne constituent pas un avis juridique et ne remplacent pas les lois sur la santé et la sécurité au travail. En cas de différend concernant la conformité à la loi, veuillez vous référer à la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable à votre lieu de travail.

SIMDUT — Liste de vérification

Votre lieu de travail est-il conforme au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)?

Cette liste de vérification vous aidera à vous assurer que votre lieu de travail est conforme au SIMDUT.

EXIGENCES COMMUNES* ET PRATIQUES RECOMMANDÉES	OUI	NON	Assigné à	Date d'achèvement
<small>* Référez-vous aux exigences de la législation dont vous relevez</small>				
GÉNÉRALITÉS				
Une évaluation a-t-elle été entreprise pour déterminer quels produits à votre lieu de travail sont classés comme produits dangereux par le SIMDUT 2015?				
L'évaluation a-t-elle été consignée et une copie est-elle à la disposition du personnel, du CMSS ou des personnes représentantes en santé et sécurité, le cas échéant?				
Les produits dangereux ont-ils été retirés du lieu de travail ou étiquetés conformément aux exigences du SIMDUT?				
Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits dangereux sont-elles conformes aux exigences du SIMDUT (format à 16 sections)?				
Existe-t-il des procédures en place pour administrer les premiers soins en cas d'exposition accidentelle à un produit dangereux? Ces procédures ont-elles fait l'objet d'un examen du CMSS?				
Le CMSS informe-t-il le service d'incendie local du type, de la quantité et de l'emplacement des produits dangereux sur le lieu de travail?				

	OUI	NON	Assigné à	Date d'achèvement
ÉTIQUETAGE				
Les contenants de produits dangereux reçus d'un fournisseur portent-ils tous une étiquette du fournisseur?				
Appose-t-on des étiquettes aux contenants des produits dangereux reçus en vrac?				
Les produits dangereux entreposés dans des canalisations, réservoirs, barils, etc. sont-ils étiquetés?				
Les contenants de produits dangereux transvasés du contenant d'origine du fournisseur dans un autre contenant portent-ils une étiquette du lieu de travail?				
Un processus a-t-il été mis au point pour s'assurer que les étiquettes des produits sont apposées (ou disponibles) pour tous les nouveaux produits dangereux reçus?				
Existe-t-il un processus pour créer et fournir des étiquettes et d'autres moyens d'identification au besoin?				
Existe-t-il un processus pour mettre à jour les FDS et les étiquettes du fournisseur et du lieu de travail lorsque de nouvelles données sont disponibles?				
FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ				
Existe-t-il une FDS mise à jour pour les produits dangereux reçus d'un fournisseur?				
Le personnel a-t-il facilement accès à toutes les FDS? Si les FDS sont en format électronique, le personnel y a-t-il facilement accès en cas d'accident ou d'urgence?				
Le CMSS ou les personnes représentantes en santé et sécurité du lieu de travail ont-ils des copies de toutes les FDS?				

Un processus a-t-il été mis au point pour l'obtention (demande et réception) des FDS pour les nouveaux achats?				
Existe-t-il une méthode pour s'assurer que les FDS les plus récentes sont facilement accessibles au personnel?				
OUI NON Assigné à Date d'achèvement				
ÉDUCATION ET FORMATION DU PERSONNEL				
Le personnel qui travaille avec des produits dangereux ou à proximité de produits dangereux a-t-il reçu de la formation et la documentation à jour sur le SIMDUT?				
Existe-t-il un processus pour identifier les personnes nouvellement employées et les nouveaux sous-traitants qui ont besoin d'éducation sur le SIMDUT?				
L'employeur conserve-t-il des dossiers de formation?				
Existe-t-il un processus pour évaluer si des membres du personnel ont besoin de formation supplémentaire ou adaptée (dans une autre langue ou tenant compte de difficultés d'apprentissage) et pour fournir cette formation au besoin?				
Existe-t-il un processus pour informer rapidement le personnel de tout nouveau renseignement sur les produits ou le contrôle des dangers?				
Le CMSS ou les personnes représentantes en santé et sécurité sont-ils consultés lorsque des formations sur le SIMDUT sont conçues et données au personnel?				
Le programme de formation du personnel indique-t-il qui sont les formateurs et formatrices, qu'il s'agisse d'employé(e)s ou de fournisseurs externes?				
L'éducation et la formation fournies au personnel sont-elles adaptées aux conditions spécifiques au lieu de travail?				

	OUI	NON	Assigné à	Date d'achèvement
La formation aborde-t-elle les dangers de chaque matière dangereuse utilisée par une personne ou se trouvant à sa proximité?				
La formation traite-t-elle des éléments devant figurer sur une étiquette du fournisseur?				
La formation traite-t-elle des éléments devant figurer sur une étiquette du lieu de travail?				
La formation traite-t-elle des éléments devant figurer sur une FDS et des façons d'y accéder?				
La formation aborde-t-elle les déversements accidentels ou les procédures d'urgence en lien avec les matières dangereuses?				
La formation aborde-t-elle les premiers soins?				
La formation traite-t-elle des mesures de contrôle et des procédures de travail sécuritaire?				
La formation indique-t-elle de quelle façon le personnel recevra l'éducation nécessaire sur les nouveaux produits introduits sur le lieu de travail?				
La formation explique-t-elle comment le personnel peut obtenir des renseignements sur les produits dangereux présents sur le lieu de travail, et comment il sera informé de tout nouveau renseignement sur les dangers ou les mesures de contrôle connexes?				
Existe-t-il un processus pour évaluer la compréhension des membres du personnel et pour fournir davantage de formation au besoin?				
Existe-t-il un processus pour examiner, en consultation avec le CMSS ou les personnes représentantes en santé et sécurité, l'efficacité du programme d'éducation et de formation sur le SIMDUT, et ce, au moins une fois par année?				

Pictogrammes

Tous les pictogrammes de danger doivent avoir la forme d'un carré placé sur l'une de ses pointes, à l'exception de celui pour les matières infectieuses présentant un danger biologique.

L'ensemble des pictogrammes, des mentions d'avertissement et des mentions de danger doivent figurer sur l'étiquette.



Bombe explosant
(pour les dangers d'explosion
ou de réactivité)



Bouteille à gaz
(pour les gaz sous pression)



Point d'exclamation
(peut entraîner des effets moins sévères
sur la santé ou couche d'ozone)



Flamme
(pour les dangers d'incendie)



Corrosion
(peut être corrosif pour les métaux
ainsi que la peau ou les yeux)



Environnement
(peut être nocif pour
le milieu aquatique)



Flamme sur un cercle
(pour les matières comburantes)



Tête de mort sur deux tibias
(peut être toxique ou mortel après une courte
exposition à de petites quantités)



Danger pour la santé
(peut avoir de graves effets sur la santé)



**Matières infectieuses présentant
un danger biologique**
(pour les organismes ou les toxines susceptibles
de causer des maladies chez l'humain
ou chez l'animal)

ÉTIQUETTES SIMDUT

Une étiquette SIMDUT doit comprendre les renseignements suivants :

1. Mentions d'avertissement
2. Mentions de danger
3. Conseils de prudence et pictogrammes
4. Identificateur du produit
5. Renseignements sur le fournisseur
6. Autres renseignements pour certains produits chimiques qui peuvent comprendre un numéro d'enregistrement CAS (Chemical Abstract Service). Des règles relatives à la protection de renseignements commerciaux confidentiels peuvent s'appliquer.

Voici un exemple d'étiquette bilingue, fourni par le CCHST :

PRODUIT K1 / PRODUCT K1



Danger

**Mortel en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.**

CONSEILS :

Porter des gants de protection.
Se laver les mains soigneusement
après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer
en manipulant ce produit.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément
aux règlements locaux en vigueur.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée : Demander
un avis médical/consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et
les laver avant réutilisation.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement
un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Rincer la bouche.

Danger

**Fatal if swallowed.
Causes skin irritation.**

PRECAUTIONS:

Wear protective gloves,
Wash hands thoroughly
after handling.

Do not eat, drink, or smoke
when using this product.

Store locked up.

Dispose of contents/containers
in accordance with local regulations.

IF ON SKIN:

Wash with plenty of water.

If skin irritation occurs:

Get medical advice or attention
Take off contaminated clothing
and wash before use.

IF SWALLOWED: Immediately
call a POISON CENTRE or doctor.
Rinse mouth.

Compagnie XYZ, 123 rue Machin St, Mytown, ON, NON ON) (123) 456-7890

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Une FDS SIMDUT doit contenir 16 sections et les détails prescrits.

1. Identification

- Nom ou identificateur du produit
- Usage recommandé ou prévu
- Identification et coordonnées du fournisseur

2. Identification des dangers

- Classification du danger (classe, catégorie et sous-catégorie)
- Éléments de l'étiquette : pictogramme(s), mention d'avertissement, mention(s) de danger, conseil(s) de prudence
- Autres dangers liés à la nature du produit chimique

3. Composition/informations sur les composants

- Dénomination(s) chimiques(s), numéro d'enregistrement au CAS et concentration de chaque matière ou substance

4. Premiers soins

- Pour chaque voie d'exposition (contact avec les yeux, contact avec la peau, ingestion)
- Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)
- Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, s'il y a lieu

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Dangers spécifiques ou inhabituels de combustion ou d'explosion
- Agents extincteurs appropriés et inappropriés
- Équipements de protection individuelle (EPI) et précautions pour le service d'incendie

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Méthodes, matériaux et EPI appropriés pour le confinement et le nettoyage

7. Manutention et stockage

- Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention et conditions de sécurité relatives au stockage

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Mesures de contrôle appropriées (p. ex. ingénierie, EPI)

9. Propriétés physiques et chimiques

- Apparence, couleur, odeur, pH, points d'éclair et d'ébullition, taux d'évaporation, inflammabilité (solides et gaz), solubilité, etc.

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité, stabilité chimique, conditions à éviter, risques de réactions dangereuses, matériaux incompatibles, produits de décomposition dangereux

11. Données toxicologiques

- Description des effets toxiques sur la santé
- Renseignements sur les dangers et données justificatives

12. Données écologiques+

- Écotoxicologie (effets toxiques sur la faune et la flore), persistance et dégradation, potentiel de bioaccumulation, mobilité dans le sol, autres effets nocifs

13. Données sur l'élimination du produit+

14. Informations relatives au transport+

15. Informations sur la réglementation+

16. Autres informations

- Date de publication de la FDS, date de publication de la version précédente, liste des révisions et renseignements relatifs à la FDS

* Sous réserve des exemptions relatives aux renseignements commerciaux confidentiels.

+ Au Canada, les titres des sections 12 à 15 doivent figurer sur la FDS. Cependant, l'inclusion d'informations dans ces sections est facultative.

Vous trouverez plus de renseignements sur les éléments requis sur une FDS sur le site web du gouvernement du Canada :

CCHST : [SIMDUT – Fiches de données de sécurité \(FDS\)](#)

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Service de santé-sécurité au travail du SCFP national 1375 boul. St-Laurent, OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (844) 237-1590 (sans frais) Courriel : sante_securite@scfp.ca